

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	7	7

Date de convocation
21 mars 2017

Date d'affichage
21 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil d'Administration du CCAS dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : **Alain BIAUX, Marysa DOMY, Chantal LE LAY, Siva MOUROUGANE, Danièle PERTHUISON, Marie-Dominique SCHUESTER, Patrick VANET.**

Absents : **Noémie GIROD, Chantal MAYET, Evelyne RADZIETA.**

Représentés : **Jean-Claude PEROT par Chantal LE LAY.**

Objet : **COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

N° de délibération : **2017_03_28_01**

Rapporteur : **Mme LE LAY**

Le Président s'est absenté pendant le vote du compte administratif 2016.

Le compte administratif 2016 du CCAS s'établit de la manière suivante :

CCAS	DI	RI	DF	RF	Résultat I	Résultat F	Résultat total
Balance	- €	420,00 €	3 168,51 €	928,64 €	420,00 €	- 2 239,87 €	- 1 819,87 €
Report N-1	350,00 €			7 775,48 €	- 350,00 €	7 775,48 €	7 425,48 €
	350,00 €	420,00 €	3 168,51 €	8 704,12 €	70,00 €	5 535,61 €	5 605,61 €

Le compte administratif 2016 du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Fagnières laisse apparaître un excédent cumulé au 31 décembre 2016 de 5 605.61 €.

Il est proposé au conseil d'administration d'arrêter et de voter le compte administratif 2016 du CCAS et d'affecter le résultat sur l'exercice 2017 comme suit :

Report ligne 002	Recettes de fonctionnement	5 535.61 €
Report ligne 001	Recettes d'investissement	70.00 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
OUI l'exposé qui précède,

ARRÊTE ET VOTE le compte administratif 2016 du Centre Communal d'Action Sociale.

DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2016 d'un montant de 5 605.61 € sur l'exercice 2017 comme suit :

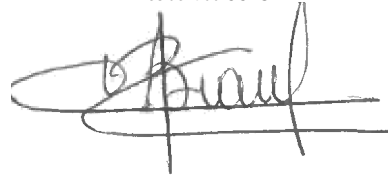
Report ligne 002	Recettes de fonctionnement	5 535.61 €
Report ligne 001	Recettes d'investissement	70.00 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Alain BIAUX

Président du CCAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', with a long horizontal stroke extending to the right.

Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 10/04/2017 à 11:36:40
Référence : f3d2de5d793d8dd37c7306c810909e3145f2e38c

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	7	8

Date de convocation 21 mars 2017

Date d'affichage 21 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil d'Administration du CCAS dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : **Alain BIAUX, Marysa DOMY, Chantal LE LAY, Siva MOUROUGANE, Danièle PERTHUISON, Marie-Dominique SCHUESTER, Patrick VANET.**

Absents : **Noémie GIROD, Chantal MAYET, Evelyne RADZIETA.**

Représentés : **Jean-Claude PEROT par Chantal LE LAY.**

Objet : **COMPTE DE GESTION 2016**

N° de délibération : **2017_03_28_02**

Rapporteur : **M. BIAUX**

Vous avez pris connaissance du compte administratif de l'année 2016 et l'avez approuvé.

Vous vous êtes assurés que le trésorier principal, receveur du C.C.A.S. a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte est régulier, il vous est proposé de :

- statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016
- statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- statuer sur la comptabilité des valeurs inactives
- déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de votre part.

Le compte de gestion pour le budget présenté par le Trésorier principal, receveur du CCAS retracent pour l'exercice 2016, les opérations de recettes et de dépenses suivantes :

Section d'investissement :

- Opérations globales de crédit : + 420.00 €

Section de fonctionnement :

- Opérations globales de crédit : + 928.64 €

- Opérations globales de débit : - 3 168.51 €

Résultat d'investissement de clôture de l'exercice 2015 : - 350.00 €

Résultat de fonctionnement 2015 reporté : + 7 775.48 €

Résultat global de clôture de 2016 : + **5 605.61 €**

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte de gestion 2016 du Centre Communal d'Action Sociale de Fagnières.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
OUI l'exposé qui précède,

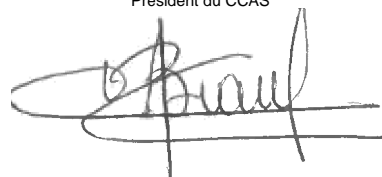
APPROUVE le compte de gestion 2016 du Centre Communal d'Action Sociale de Fagnières.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Alain BIAUX

Président du CCAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', with a long horizontal stroke underneath.

Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 10/04/2017 à 11:36:23
Référence : d95ce6dccb8d1c5b64cb1b88f243c8a53d07e8b

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	7	8

Date de convocation 21 mars 2017

Date d'affichage 21 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil d'Administration du CCAS dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : **Alain BIAUX, Marysa DOMY, Chantal LE LAY, Siva MOUROUGANE, Danièle PERTHUISSON, Marie-Dominique SCHUESTER, Patrick VANET.**

Absents : **Noémie GIROD, Chantal MAYET, Evelyne RADZIETA.**

Représentés : **Jean-Claude PEROT par Chantal LE LAY.**

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2017**

N° de délibération : **2017_03_28_03**

Rapporteur : **M. BIAUX**

Le budget primitif 2017, s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 555.61 € en section de fonctionnement et à 1 000 € en section d'investissement, se décomposant comme suit :

I – PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1) Les dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011	- charges à caractère général	3 405,61 €
Chapitre 012	- charges de personnel et frais assimilés	220,00 €
Chapitre 65	- charges de gestion courante	1 000,00 €

Opération d'ordre :		
Chapitre 023	- Virement à la section d'investissement	860,00 €
Chapitre 042	- op.de transfert entre section	70.00 €

Total dépenses 5 555.61 €

2) Les recettes de fonctionnement :

Chapitre 77	- produits exceptionnels	20.00 €
Chapitre 002	- résultat reporté exercice 2016	5 535.61 €

Total recettes 5 555.61 €

II – PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1) Les dépenses d'investissement :

Chapitre 204	- subvention d'équipements versées	1 000,00 €
--------------	------------------------------------	------------

Total dépenses 1 000,00 €

2) Les recettes d'investissement :

Chapitre 021	- virement de la section de fonctionnement	860,00 €
Chapitre 042	- op.de transfert entre section	70.00 €
Chapitre 001	- résultat reporté exercice 2016	70.00 €

Total recettes **1 000,00 €**

Il est proposé au conseil d'administration d'arrêter et de voter le budget primitif 2017 du CCAS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI l'exposé qui précède,

ARRETE ET VOTE le budget primitif du Centre Communal d'action Sociale pour 2017, équilibré à la somme de 6 555.61 € se répartissant comme suit :

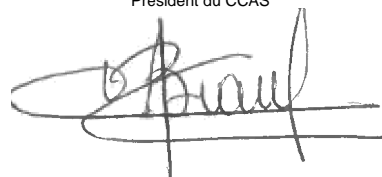
5 555.61 € pour la section de fonctionnement,
1 000.00 € pour la section d'investissement.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Alain BIAUX

Président du CCAS



Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 10/04/2017 à 11:36:18
Référence : 1e8ed24dd99e2c7f8910fde20aa2bd30dd3c6f13

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	7	8

Date de convocation
21 mars 2017

Date d'affichage
21 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil d'Administration du CCAS dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : **Alain BIAUX, Marysa DOMY, Chantal LE LAY, Siva MOURougane, Danièle PERTHUISON, Marie-Dominique SCHUESTER, Patrick VANET.**

Absents : **Noémie GIROD, Chantal MAYET, Evelyne RADZIETA.**

Représentés : **Jean-Claude PEROT par Chantal LE LAY.**

Objet : **AIDES SOCIALES FUNÉRAIRES**

N° de délibération : **2017_03_28_04**

Rapporteur : **M. BIAUX**

Le C.C.A.S reçoit des demandes d'aides sociales relevant des caractéristiques diverses :

- Energie,
- Habitat (loyers),
- Alimentaires,
- Funéraire,
- Equipement pour faire face au handicap.

Les cas ayant un caractère « funéraire » répondent à un besoin urgent dans un contexte difficile par le demandeur qui ne peut être confronté à des retards de traitement de leur demande d'ordre administratif.

Aussi, afin de soulager ces personnes dans leur malheur, Il est proposé au conseil d'administration de fixer la règle de gestion et d'octroi d'aide financière à caractère funéraire suivante :

- Toute demande d'aide sera accompagnée d'un justificatif relevant toutes les aides attribuées au demandeur,
- L'aide financière est fixée par dossier à 30 % du coût funéraire après déduction de toutes autres aides, dans la limite de 300 € et du coût réel facturé,
- L'aide financière est versée directement au prestataire funéraire, sauf exception particulière.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
OUI l'exposé qui précède,

APPROUVE les règles de gestion et d'octroi des aides financières à caractère funéraire.

DECIDE de fixer l'aide financière par dossier à 30 % du coût funéraire après déduction de toutes autres aides, dans la limite de 300 € et du coût réel facturé.

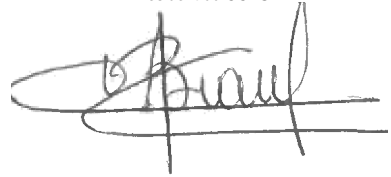
INFORME lors du plus proche CCAS des aides attribuées dans le cadre de cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Alain BIAUX

Président du CCAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', written over a horizontal line.

Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 10/04/2017 à 11:36:30
Référence : a3e5c525f50bb4f203a0f57a61949ef15e2b610a